n', moindre que n, et discontinuait ensuite de la payer pendant un temps n'', l'état de sa dette, au bout du temps n'' serait le montant de l'annuité pour le temps compris entre n' et n'', en supposant $n' + n'' = n$. Si les deux temps n' et n'' étaient inférieurs à n, on y ajouterait la valeur présente des annuités non encore échues ; mais si ces deux temps étaient supérieurs à n, il faudrait y ajouter les intérêts composés pour le nombre d'années, au-delà du temps n. Le débiteur pourrait alors s'acquitter en payant immédiatement toute la somme due, ou en augmentant l'annuité à payer jusqu'à l'expiration du temps n, ou en payant pendant un temps plus ou moins long, soit la même annuité, soit une annuité quelconque plus forte.

X.

Dans les calculs relatifs aux assurances sur la vie, on a souvent besoin de connaître le nombre probable d'années qu'une personne a encore à vivre, ou la probabilité qu'il y a pour elle d'atteindre tel âge. On se servira, pour cela, de la table suivante, dite *table de mortalité*, où l'on voit, d'année en année, le nombre des survivants sur 1286 naissances, jusqu'à l'âge de 95 ans. Etant donné un âge quelconque, on prendra la moitié du nombre des survivants qui correspond à cet âge, on regardera ensuite vis-à-vis quel âge se trouve cette moitié : la différence entre les deux âges sera le nombre d'années probable qu'il reste encore à vivre. La probabilité qu'il y a pour une personne de tel âge d'atteindre tel autre âge, se trouve en divisant l'un par l'autre, les nombres de survivants, correspondants à ces deux âges.